

<b>Nombre de Conseillers en exercice : 33</b>	<b>Présent(s) :</b> Aymeric Robin, Sylvia Potier, Patrick Trifi, Micheline Wannepain, André Kaczor, Nadine Cochy, Eric Warmoes, Marie-Josée Paillousse, Jean-Paul Birembaut, Karine Lippert, Jean-Paul Mottier, Carine Florent, Eric Monchicourt, Laëtitia Millecamp, Patrick Evrard, Véronique Hubert, Jérôme Ibanez, David Belurier, Agathe Mahmoudi, Jean-Marc Looten, Jeanne Barbieux, Eric Tounsi, et Eddy Zdziech, Philippe Lambert, Jean Claude Priez.	
<b>Présents 25 / 33</b> <b>Pouvoirs : 06 / 33</b>		
<b>Votants 31 / 33</b>		
<b>Secrétaire de séance</b> <b>Véronique Hubert</b>	<b>Absent (es) excusé (es) ayant donné pouvoir à :</b> Annette Bramme à Jean-Paul Birembaut, Florian Renard à Micheline Wannepain, Marie-Louise Nassar à Carine Florent, André Couplet à Laëtitia Millecamp jusqu'à son arrivée avant la délibération D2023.01.10, Jocelyne Dusautois à André Kaczor, Émeline Kessler à Sylvia Potier	
	<b>Absent (es) excusés (es) :</b>	<b>Absent (es) :</b> Maklouf Bouaoud, Hayette Ait Kaddour
<b>DELIBERATION 2023.01.06</b>	<b>Attribution du marché d'assurance pour le personnel</b>	

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil municipal numérotée 2020.03.09 en date du 28 mai 2020 chargeant le Maire de la ville, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant le lancement d'une procédure d'appel d'offres pour l'assurance des risques statutaires des agents CNRACL de la ville et de son CCAS, faisant suite à la déclaration sans suite pour motif d'intérêt général d'une précédente procédure

Considérant les avis de publicité parus au BOAMP N° 23-11941 et au JOUE N° 2023/S021-060576,

Considérant les offres reçues au terme de délai de remises des offres, au nombre de 2,

Considérant l'avis favorable de la CAO relatif à l'attribution du marché d'assurance des risques statutaires des agents CNRACL de la ville de Raismes et de son CCAS,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

AUTORISE le Maire à signer le marché en groupement composé des sociétés CNP Assurances (Assureur) et RELYENS SPS (mandataire), pour un montant de prime annuelle s'élevant à 17 962,41€ TTC, correspondant à l'offre de base « Garantie décès »

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

**Pour copie conforme,  
Le Maire  
Aymeric ROBIN**